

L'architecture française; recherche — formes intérieures — arts — urbanisme. 34e année (mai-juin 1973), nos 369-370

Fernand C. Magnan

Volume 20, Number 1, March 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055714ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055714ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Magnan, F. C. (1974). Review of [*L'architecture française; recherche — formes intérieures — arts — urbanisme. 34e année (mai-juin 1973), nos 369-370*]. *Documentation et bibliothèques*, 20(1), 48–50. <https://doi.org/10.7202/1055714ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Il faut toutefois se méfier du titre et entendre par Québécois le résident de la ville de Québec, car les résultats ne peuvent sûrement pas s'appliquer à tout le territoire du Québec.

On aurait aimé que certaines sections de l'enquête soient davantage approfondies: décrire les caractéristiques des lecteurs aurait mieux valu que seulement affirmer que les lectures reflètent des modèles culturels traditionnels (homme/raison, femme/émotion) ou encore ce portrait-robot que trace ce sociologue:

«une histoire où dominent les conflits intérieurs des personnages, située dans un décor réaliste et quotidien, racontée simplement mais avec un ton dramatique. On retrouve ces éléments dans la plupart des romans feuilletons télévisés...»¹

Le chapitre IV portant sur l'acquisition des livres, reflète beaucoup plus l'approche d'un sociologue que celle d'un bibliothécaire. L'auteur traite de l'achat du livre (librairie, kiosque à journaux, clubs du livre) et du livre reçu en cadeau et ajoute que «l'idée d'offrir un livre reste lié à une certaine question de prestige, beaucoup plus que la lecture elle-même.»²

Le sociologue précise que «seulement 10% ont effectué un emprunt dans une bibliothèque»³ et explique ce fait en disant que l'emprunteur ne valorise pas suffisamment le livre pour se préoccuper de le posséder, ou que «l'emprunteur manifeste, théoriquement du moins, une plus grande valorisation envers le message qu'envers le médium».⁴ Voilà une façon peu orthodoxe d'expliquer le phénomène, il fallait compléter l'analyse: constater, par exemple, la présence ou l'absence d'une bibliothèque, la connaissance qu'en a le milieu et la qualité du service offert par cette bibliothèque.

Dans un dernier temps, Alain Bergeron analyse l'image que projette l'écrivain ou la façon dont le livre et l'écrivain sont perçus par la société. Que l'on soit lecteur ou non-lecteur, on se rend compte que «l'image ou le stéréotype de l'écrivain visionnaire persiste aujourd'hui dans tous les milieux.»⁵

L'auteur conclut en disant que les Québécois ont un taux de lecture comparable à celui d'autres régions scolarisées, que l'habitude de lecture est avant tout une habitude de loisir et que le livre change de signification selon la classu sociale à laquelle on appartient.

Dans l'ensemble, cette enquête sociologique, d'une lecture agréable, ne fait qu'aborder le sujet et nous laisse sur notre appétit. L'ouvrage a toutefois le mérite de poser des jalons et de soulever des hypothèses applicables au Québec; le domaine ne demande qu'à être exploré.

On aurait apprécié avoir, en appendice, le questionnaire distribué et une bibliographie sur le sujet.

Il reste à savoir quand les bibliothécaires cesseront de s'acharner aux virgules ou de s'amuser avec des gadgets et accorderont de l'importance à la clientèle. Quand explorent-ils ce domaine de la lecture publique jusqu'à maintenant étudié par des sociologues et non par des bibliothécaires?

Réal Messier

Service des Bibliothèques publiques
Ministère des Affaires culturelles du Québec

L'architecture française; recherche — formes intérieures — arts — urbanisme. 34e année (mai-juin 1973), nos 369-370.

En mai '73, *L'architecture française* consacrait son numéro 369-370 aux bibliothèques construites en France au cours des dix dernières années. Les commentaires formulés sont ceux d'un architecte analytique en quête d'informations.

J'ai l'impression que les objectifs de ce numéro se limitent à présenter un échantillonnage de bibliothèques récemment construites et à souligner l'importance du grand nombre de projets réalisés. Il aurait été possible d'en faire un document d'information qui permette à des bibliothécaires de même qu'à des planificateurs de profiter de l'expérience acquise par d'autres, d'évaluer les solutions développées, de les rejeter ou de les retenir.

Il aurait fallu, pour cela, réduire le nombre de projets présentés et fournir des informations plus complètes. J'aurais souhaité, en

1. Alain Bergeron, *Les habitudes de lecture des Québécois*, Rapport de recherche, Québec, Université Laval, 1973. (Cahiers de l'Institut supérieur des Sciences humaines), p. 33.

2. *Ibid.*, 42.

3. *Ibid.*, 39.

4. *Ibid.*, 39.

5. *Ibid.*, 59.

tant que planificateur et lecteur, lire les plans et coupes de différentes bibliothèques à une même échelle et trouver des descriptions analytiques construites selon un même plan.

Signalons, à titre indicatif, les divisions d'une étude qui se serait avérée facilement utilisable:

- 1 — présentation sous forme de tableau des données sommaires du programme technique, telles que nombre de volumes par type, nombre d'usagers, nombre d'employés...; description succincte de la mission ou orientation visée;
- 2 — explication sommaire du parti architectural;
- 3 — photographie de l'élévation type;
- 4 — plan des différents planchers à une échelle lisible;
- 5 — schéma des circulations;
- 6 — coupe transversale ou longitudinale significative localisée sur les plans; une coupe doit montrer en trois dimensions la situation relative des fonctions;
- 7 — répartition des surfaces par service;
- 8 — présentation de détails particuliers, relatifs au mobilier et à l'éclairage, qui s'avèrent intéressants;
- 9 — taux d'utilisation des espaces;
- 10 — identification sommaire des déficiences repérées par les directeurs de bibliothèque.

Les plans des différentes bibliothèques analysées sont présentés à une échelle qui varie de l'un à l'autre; les niveaux ne sont pas toujours indiqués, ainsi que les échelles; les informations écrites sont souvent illisibles; les coupes, lorsqu'il y en a, ne sont pas localisées sur les plans. Les plans présentés, par exemple, pour la bibliothèque de l'ensemble universitaire de Marseille, et ceux de la bibliothèque nationale, annexe de Versailles, suffisent pour illustrer ce qu'on vient de dire.

Conséquemment, je me sens très mal informé pour faire une analyse des réalisations françaises présentées dans ce numéro. Tentons toutefois, à la lumière des informations fournies, de bâtir quelques commentaires constructifs.

Enveloppe architecturale

On peut mettre en question l'aspect monumental de la bibliothèque de l'université de Nancy, la recherche exagérée de la structure inutilement complexe de la bibliothèque municipale Elsa Triolet à Pantin, le ciselage de la façade de la Faculté de droit et lettres à Poitiers.

Le contrôle de l'ensoleillement a, cependant, rarement été négligé; on ouvre en général, au nord, à l'est et au sud-est; on prévoit des brise-soleil quand cela s'avère nécessaire.

Il serait intéressant d'examiner, entre autres, les élévations de la bibliothèque inter-universitaire du complexe juridique de Toulouse Arcenal, celles du campus universitaire St-Denis, celles de la bibliothèque municipale de la Roche-sur-Yon, celles de la bibliothèque municipale d'Orléans-la-Source, et celles de la bibliothèque publique d'information du centre Beaubourg à Paris.

Fonctionnement

Le manque d'informations au niveau du programme technique, l'absence d'un plan de circulation et la difficulté de lire les plans présentés rendent à peu près impossible toute tentative d'analyse sérieuse du fonctionnement des bibliothèques. Je devrai donc me limiter à l'étude de la flexibilité des espaces et à la localisation des livres.

Flexibilité

Le choix d'un parti trop complexe ou la création de trop nombreux espaces emmurés limitent considérablement la réaffectation de certains espaces, l'agrandissement ou la réduction de certaines fonctions. Ainsi, le plan morcelé de la bibliothèque de la Faculté de droit et lettres d'Amiens réduit considérablement la flexibilité éventuelle. Il en est de même de la bibliothèque de la Faculté de lettres et de droit de Reims. Les très nombreux murs de la bibliothèque universitaire de Villetaneuse limitent aussi cette flexibilité. Ce ne sont là que quelques exemples.

Signalons, d'autre part, que l'on retrouve une flexibilité acceptable dans plusieurs bibliothèques; c'est le cas de la bibliothèque de la Faculté de droit et lettres à Poitiers, celle de la Faculté de pharmacie de Chatenay-Malabrey, celle du campus universitaire de St-Denis et de plusieurs autres.

Localisation des livres

Si l'on cherche, en Amérique, à rendre les livres accessibles aux usagers, il semble au contraire que, dans bien des cas, on concentre en Europe ceux-ci et maintienne les rayons fermés. C'est le parti retenu à la bibliothèque de la Faculté de droit et lettres à Poitiers, construite en 1971, où l'on sépare le magasin de livres des salles de lecture; il en est de même à la bibliothèque de la Faculté de droit et lettres de Nanterre, construite en 1970.

Plusieurs bibliothèques cependant ont subi l'influence des bibliothèques russes et américaines et présentent des rayons ouverts. Cette option est, semble-t-il, de plus en plus retenue.

Mobilier

Les quelques photographies présentées, montrant les espaces intérieurs, nous font voir un mobilier conventionnel, relativement simple et peu moderne. Nous savons en contrepartie que, depuis trois ou quatre ans, l'étude du mobilier évolue considérablement en Europe.

Le mobilier de bibliothèques récentes se compare, semble-t-il, avantageusement à celui que l'on produit en Amérique.

Si l'on peut critiquer la brièveté de certaines présentations, leur manque d'homogénéité, il n'en reste pas moins que certaines d'entre elles stimulent notre curiosité et incitent le lecteur à pousser davantage ses recherches, voire à effectuer certaines visites. C'était peut-être là l'unique but de l'auteur.

Si la réputation des bibliothèques françaises modernes n'est pas encore faite, celle de la richesse de leur collection, par contre, l'est.

Fernand C. Magnan

Architecte
Montréal

Lamy-Rousseau, Françoise, Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores: description d'une expérience En collab. avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973, 35 p.

Cette petite brochure, publiée sous les auspices du Service général des moyens d'enseignement par Françoise Lamy-Rousseau, commence à faire parler d'elle dans le monde des documents audio-visuels. Mais pourquoi justement dans le monde des documents audio-visuels puisque, dans le titre, nous trouvons l'expression «documents visuels

et sonores»? Est-ce une nouvelle terminologie? Dans ce cas, l'expression française consacrée est «documents audio-visuels»¹. De toute façon, pour un bibliothécaire, le titre n'est pas significatif...

Cependant, en examinant la brochure, plus particulièrement à la page 15, nous découvrons le sens que l'auteur donne à l'expression «documents visuels et sonores»: c'est une expression générique pour désigner tous les types de véhicules d'information (volumes, images, sons). Dans ce cas, n'aurait-il pas été plus simple de formuler le titre de la façon suivante: «Uniformisation des règles de catalogage de tous les types de documents: description d'une expérience»? Ainsi, la dernière partie du titre prend une importance capitale: en effet, l'uniformisation des règles de catalogage est déjà très bien amorcée sur le plan international, du moins en ce qui concerne le catalogage des monographies. Il serait alors dangereux de vouloir recommencer à zéro. Cela ne semble pas être la volonté de l'auteur puisqu'elle base son expérience sur les normes ISBD². Il faudrait plutôt croire à une volonté de pousser plus loin l'état actuel de la normalisation, et à une crainte que les normes ISBD ne puissent s'appliquer éventuellement au catalogage des documents audio-visuels.

Cette crainte, nous pouvons la déceler dans le paragraphe b) de son avant-propos: «... proposer aux organismes responsables, à l'occasion du congrès de la FIAB (...) des normes uniformes pour la description des documents visuels et sonores»³. Rappelons-nous que l'expression «documents visuels et sonores» est synonyme de «tous genres de documents». Donc, en paraphrasant l'auteur, il s'agit de proposer des normes uniformes pour la description de tous les types de docu-

1 Paule Rolland-Thomas, *Vocabulaire technique de la bibliothéconomie et de la bibliographie*; suivi d'un lexique anglais-français, par Paule Rolland-Thomas, Victor Coulombe et Juliette Chabot. Préface de Georges Cartier. Montréal, Association canadienne des bibliothécaires de langue française, 1969.

2 Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, «ISBD (International Standard Bibliographic Description) Description bibliographique internationale normalisée; pour les monographies en un ou plusieurs volumes.» Traduction française. *Bulletin des bibliothèques de France*. 18e année, no 5 (mai 1973), 163-202.

3 Françoise Lamy-Rousseau, *Uniformisation des règles de catalogage des documents visuels et sonores: description d'une expérience*. En collaboration avec Martine Paquet, Montréal, Service général des moyens d'enseignement, 1973. p. 2.